



PRÉFECTURE MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulon, le 7 août 2018

OPERATION « SECURITE EN MER et SUR LES ETANGS LITTORAUX» (Hérault)

le dimanche 5 août

Chaque année en Méditerranée et sur les étangs littoraux, près de 30 personnes trouvent la mort et 1300 sont sauvées au cours d'opérations en mer coordonnées par le CROSSMedⁱ. Coup de vent, coup de fatigue, coup de la panne, alors que les estivants arrivent sur nos côtes, il est primordial de rappeler que comme en mer, sur les étangs aussi les coups peuvent tuer.

Le 5 août 2018 après-midi, une opération « Sécurité en mer et sur les étangs littoraux » a été organisée sur le littoral de la Grande-Motte et de Valras et sur les étangs littoraux de Thau et du Ponant, par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (D.D.T.M. 34) sous l'autorité du Préfet Maritime.

Il s'agit pour les administrations concernées d'informer et sensibiliser à la réglementation les plaisanciers et les pratiquants de loisirs nautiques pour cette saison estivale 2018. Les unités ont réalisé des contrôles et de la sensibilisation axés notamment sur les navires de plaisance et les navires à passagers, les véhicules nautiques à moteur de type jet ski, le port des gilets de sauvetage, le mouillage respectueux de l'environnement ainsi que la gestion des déchets en mer.

L'opération a consisté à déployer les unités de contrôle en une action coordonnée interservices de surveillance, regroupant plusieurs Administrations (DDTM/affaires maritimes, Gendarmerie et Brigades Maritimes...). L'accent a été mis sur la responsabilité individuelle (adoption d'un comportement adapté aux conditions et au milieu et la préservation de l'environnement marin).

Sur les 54 contrôles réalisés, 37 infractions ont été constatées dont 17 pour défaut de matériel de sécurité et 10 pour non-respect de zones de navigation ou de vitesse autorisée. A noter également la présence de 4 bouées-tractées, activité non autorisée sur les étangs.

Rappelons que l'étang de Thau, petite mer intérieure de 7500 hectares avec ses communications avec la mer et les canaux du Midi et du Rhône à Sète, est un milieu d'une richesse environnementale remarquable qui combine attrait touristiques et activité de pêche et de conchyliculture importante. De part ses caractéristiques, il dispose d'une réglementation spécifique pour la sécurité et pour préserver cette écosystème et les activités qui en dépendent.



PRÉFECTURE MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ensemble de ces règles est rappelé dans une plaquette d'information téléchargeable : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Documentation/Pêche-navigation-plaisance-et-loisirs-nautiques-en-mer-et-dans-les-etangs-baignade/Reglementation-de-la-navigation-sur-l-Etang-de-Thau>

La saison estivale 2018 est placée sous le sigle « **PEA, l'assurance vie en mer** » :

- **P comme préparation** (météo, connaissance du milieu, de l'activité, de soi, prévenir un proche de ses intentions)
- **E comme équipement** (vérifier son matériel, porter une brassière, avoir un moyen de communication en état de marche)
- **A comme alerte** (le **196** depuis un téléphone ou le canal 16 de la VHF pour joindre les secours)

Le respect de ces consignes doit permettre une responsabilisation de chaque usager de la mer et prévenir bon nombre d'accidents, voire de drames. Une bonne application des règles de sécurité aurait pu éviter la plupart des accidents mortels arrivés en 2017.

CONTACT PRESSE : Magali Migeon (DDTM 34) : 04 34 46 60 33 / 06 47 01 31 05 / magali.migeon@herault.gouv.fr

